

Image not found or type unknown



## Droits des étrangers en france

Par **janetvanderk**, le **02/04/2011 à 11:01**

Bonjour,rnrnMon ami de nationalité camerounaise a un titre de séjour grec mais réside en France;rnrnQuels droits a t-il ici ? santé caf travail etc...rnrnMerci de votre réponse.rnrnAudrey

Par **mimi493**, le **02/04/2011 à 12:30**

Il réside donc illégalement en France.rnTant qu'il n'a pas un titre de séjour français :rn- il n'a pas le droit de rester plus de 3 mois en Francern- il n'a pas le droit de travaillerrn- il n'a aucun droit social (CAF, sécu, rien) sauf l'AME